

Berne, 14 février 2017 JD

Des opticien-nes diplômés EPS, une nécessité et un besoin persistants – argumentaire

La branche de l'optométrie et de l'optique connaît aujourd'hui deux voies de formation : une formation professionnelle initiale de quatre ans d'opticien-ne CFC et un cursus de trois ans à la haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse FHNW qui débouche sur le « Bachelor of Science FHNW in Optometrie ». Le secteur de l'optométrie et de l'optique doit disposer en urgence d'une troisième possibilité de formation professionnelle au niveau supérieur : elle a besoin (à nouveau) d'opticien-nes diplômés EPS sachant effectuer des réfractions, adapter des lentilles de contact, et gérer leur entreprise de manière autonome. Pourquoi ?

1. Grave pénurie de spécialistes : le secteur de l'optométrie et de l'optique se trouve depuis des années confronté à une grave pénurie de spécialistes.
2. Problème non résolu de la relève professionnelle : les entreprises d'optométrie et d'optique ne sont pas aujourd'hui en mesure de régler leurs problèmes de succession. Arrivées à l'âge de la retraite, les spécialistes ne trouvent pas de remplaçant. Les grandes entreprises ne reprennent pas de commerce de détail si elles ne peuvent réengager en même temps un-e opticien-ne diplômé, un-e Bachelor of Science FHNW in Optometrie ou un-e titulaire d'un diplôme équivalent.
3. L'accès à des tests de vue pour la population est mis en danger : la sécurité de l'approvisionnement en tests de vue, et en définitive en aides visuelles, est mise en danger si les magasins spécialisés en optométrie et en optique ferment les uns après les autres ; l'Internet ne peut les remplacer que partiellement. De longs délais d'attente pour un test visuel se profilent comme c'est déjà le cas pour avoir un rendez-vous chez l'ophtalmologiste. Les optométristes et les opticiens diplômés auront en outre de moins en moins de temps à consacrer à chaque client.
4. Politique de santé raisonnable : le marché a besoin d'opticiens et pas seulement d'optométristes. Que signifie cela ? Depuis des décennies, les demandes et les besoins des clients et clientes ont été satisfaits dans presque tous les cas par l'optique et seulement pour une faible part par des prestations d'optométrie. La FSO Fédération Suisse des Opticiens évalue la part des clients et clientes qui peuvent trouver une aide dans l'optométrie entre cinq et dix pour cent.

5. Une qualité depuis toujours excellente : depuis des décennies, les opticien-nes CFC sont en mesure de déceler des anomalies de l'œil et envoient le cas échéant leurs clients à un ophtalmologiste. Au cours des dernières décennies, nous n'avons pas eu connaissance de cas, où cela aurait causé des problèmes. La population suisse a toujours été très bien traitée. Jusqu'ici, ce sont en grande majorité les opticien-nes diplômés CFC qui ont garanti ce très haut niveau de qualité ; le nombre des optométristes parmi les spécialistes ne représente jusqu'ici (2017) que dix pour cent.
6. Menace sur la qualité aujourd'hui et demain : la politique actuelle de formation dans la branche de l'optométrie et de l'optique menace plus qu'elle ne favorise la qualité de l'approvisionnement. Le cursus de trois ans à la haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse FHNW est en effet loin de pouvoir satisfaire le marché. Sur les 40 à 48 diplômés qui en sortent à l'heure actuelle chaque année, seule la moitié environ des bachelors formés retournent dans un magasin d'optique spécialisé (beaucoup d'entre eux cherchent à entrer dans l'industrie, dans les hôpitaux ou les cabinets d'ophtalmologie). Or, les besoins annuels se situent autour de 120 - le delta d'environ 100 spécialistes par an n'est pas propre à favoriser la qualité.
7. Sans une maturité professionnelle, la formation professionnelle initiale ne mène nulle part : la politique de formation repose sur le principe édicté par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI : « Pas de diplôme sans passerelle vers d'autres formations ». Ce principe n'est pas respecté dans la branche de l'optométrie et de l'optique. Les titulaires d'un CFC doivent rattraper / obtenir la maturité ou la maturité professionnelle pour pouvoir poursuivre leur formation à la haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse FHNW. Cela accentue les évolutions négatives de la politique de formation dans la branche (vers une division en deux niveaux) et la nécessité de créer une troisième voie dans le domaine de la formation professionnelle supérieure.
8. Académisation indésirable : en 2011, la possibilité de former des opticien-nes diplômés AFP a été supprimée en Suisse. Depuis lors, un diplôme ne peut être obtenu qu'au niveau de l'école professionnelle supérieure. Nombre de représentants des directions cantonales de la santé sont d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une formation universitaire pour tout et n'importe quoi. La FSO Fédération Suisse des Opticiens partage totalement ce point de vue. Une « académisation à tout prix » ne mène pas au but recherché. Des voies de formation parallèles au niveau formation professionnelle supérieure et au niveau bachelor pour des activités et compétences semblables sont largement répandues et usuelles en Suisse (p. ex. professions de la santé).

9. L'importation de main d'œuvre n'est ni souhaitable ni judicieuse : la branche de l'optométrie et de l'optique doit avoir pour objectif de former ses spécialistes en Suisse. Or, les possibilités actuelles sont loin de couvrir les besoins. Les demandes d'équivalence (SEFRI) en tant qu'opticien-ne diplômé AFP ne sont plus possibles (sauf pour l'Allemagne), mais l'importation de main d'œuvre n'est de toute façon pas une bonne solution.
- D'autre part, la pénurie de spécialistes va commencer à se faire sentir également à l'étranger. La branche doit pouvoir en Suisse recruter des spécialistes formés sur place, ce qui suppose (toujours) des opticien-nes diplômés AFP et donc évidemment des offres de formation correspondantes que la branche est toute disposée à proposer. La stratégie poursuivie par la FSO va tout à fait dans le sens de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. L'initiative lancée en 2011 par le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann sur fond de développement démographique a pour objectif de mobiliser davantage le potentiel que représente la main d'œuvre indigène qualifiée.
10. Coût pour les clients et les clientes : les équipements optométriques vont de pair avec des investissements importants. D'une part cela génère des coûts élevés pour les entreprises et entraînera donc une nouvelle réduction des magasins spécialisés. D'autre part, les prestations d'optométrie supplémentaires renchérissent les prix pour les clients. En l'occurrence, seule une dissociation aurait ici du sens : qui souhaite consommer un screening ophtalmologique supplémentaire doit et peut décider volontairement de se rendre chez l'optométriste et payer en conséquence la prestation demandée.